



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2023-218

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

MODIFICATION N°1 DU LOT 9 ETANCHEITE DU MARCHE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE,
PARKING ET ABORDS - 2001 AOO

Pour la passation de la modification n°1 du lot 9 étanchéité du marché n°2001 de travaux de construction du stade, parking et abords - AOO

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que la collectivité a conclu le 28 janvier 2021 un marché de travaux d'étanchéité dans le cadre des travaux de construction du stade, parking et abords avec la société AEI ETANCHEITE.

Considérant que la présente modification de marché a pour objet :

Pour la tranche ferme :

- Des prestations supplémentaires : la rectification des formes de pentes du R+3, mise en œuvre de caniveaux au R+3, la mise en œuvre d'équerre en résine cursives Est et Ouest, la mise en œuvre de siphons supplémentaires au R+2, la pose de solin sur delta MS, la pose de bandes d'éveil à la vigilance sur escaliers Nez de marches et contre marches contrastées.
- La suppression de prestations ; l'étanchéité sur mur et la résine liquide.

Pour la tranche optionnelle

- La Mise en œuvre d'une étanchéité des casquettes Sud.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation de la modification de marché n°1 relative au lot 9 étanchéité du marché n°2001 Travaux de construction du stade, parking et abords -AOO, conclue,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et la société AEI ETANCHEITE, 363 rue de la Curiaz – 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Pour un montant HT de 43 960,56 € HT, soit une plus-value de 9,09 % par rapport au montant du marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 527 421,87 € HT, toutes tranches confondues.

ARTICLE 2°:

Il est fait approbation des termes de la présente modification de marché n°1.

ARTICLE 3°:

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 5 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2023-218

Objet de l'acte : MODIFICATION N° 1 DU LOT 9 ETANCHEITE DU MARCHE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU STADE, PARKING ET ABORDS - 2001 AOO

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 3 - Dossier d'avenant

Date de l'acte : 28 septembre 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20230928-lmc1H30036H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30036H1

Date de transmission en Préfecture : 29 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 29 septembre 2023

Publication : du 29 septembre 2023 au 29 novembre 2023